

Politique familiale municipale

Municipalité du Canton Clermont

Sauvage - Grandiose - Vitale



2017 - 2020

Coordination, recherche et rédaction:

Mylène Noël, agente de développement rural – MRC d'Abitibi-Ouest

Révision:

Alexandre D. Nickner, maire

Cathy Gauthier

Graphisme et mise en page:

Mimi Cummins Création Multimédia

Infographie du portrait statistique:

Francis Wurtz

Personnes-ressources consultées:

Ann Tremblay, enseignante – École Boréale, pavillon de Clermont

Éric Audet, chargé de projets – MRC d'Abitibi-Ouest

Karianne Dunn, animatrice de milieu – Municipalité du Canton Clermont

Remerciements:

La Municipalité du Canton Clermont tient à remercier ses concitoyens et les organismes qui se sont impliqués, de près ou de loin, dans l'élaboration de cette politique. La municipalité tient à souligner l'implication importante et primordiale au cours de la démarche du ministère de la Famille du Québec.

Date:

1^{er} août 2017

Dépôt légal:

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Note:

Dans ce document, le générique masculin inclut le féminin, et ce dans l'unique but d'alléger le texte.

Pour questions et / ou informations:

Municipalité du Canton Clermont

722, Chemin des 4^e et 5^e rangs

Clermont (Québec), J0Z 3M0

T: 819-333-6129

@: direction@cantonclermont.ca

Table des matières

Mot du maire	4
Comité de la politique familiale de Clermont.....	5
Clermont : une localité sauvage, grandiose et vitale	6
Une politique familiale, ça mange quoi en hiver?.....	7
Objectifs généraux de la politique.....	7
Définition de la famille.....	8
Nos valeurs : un leg pour les générations futures	9
Portrait socio-démographique	10
Axes d'intervention et actions prioritaires.....	12
1 vitalité fraternelle (familles, accueil et sentiment d'appartenance)	12
2 vitalité culturelle (culture, sports et loisirs).....	13
3 vitalité rurale (urbanisme et environnement).....	15
4 vitalité municipale	17
Mise en œuvre et mécanismes de suivis.....	18
Une vision en continuité.....	18



Mot du maire

Ça prend tout un village pour élever un enfant; fais de Clermont ta famille!

En tant que maire et élu responsable de la question famille, c'est avec fierté que je vous présente la toute première politique familiale de la Municipalité du Canton Clermont ! Plus qu'un simple document, cette politique fait état de la vision de maintien et de développement de nos familles clermontaines : des familles diversifiées, modernes et, surtout, authentiques.

Par ses objectifs et ses priorités d'action bien établies, elle deviendra assurément, tout comme le plan de développement local, un outil de référence précieux pour l'administration municipale et un fil conducteur des actions de la municipalité. Elle insufflera une énergie nouvelle à notre milieu, un paradigme original qui contribuera à l'enrichissement de notre tissu social, alimentera notre fierté collective et accentuera un profond sentiment d'appartenance.

Je tiens à souligner l'apport inestimable des citoyens dans cette démarche. Autant les membres citoyens de notre Comité Famille que chacune des personnes qui ont apporté leur point de vue tout au long de ce processus ont eu un impact réel. VOUS avez eu un impact réel ! Je ne peux qu'espérer que vous allez poursuivre vos actions citoyennes avec autant d'ardeurs et d'ouverture d'esprit.

Trop longtemps notre communauté a été fragilisée par l'exode rural qui touche l'ensemble du Québec. Or, cette politique est un pilier de plus qui se dresse contre notre déclin et celui de notre famille rurale. Nous devons la protéger, la mettre en valeur et favoriser son épanouissement.

Bâtissons Clermont, ensemble, telle une forteresse de chaleurs humaines, de forêts boréales, d'eskers ruisselants d'or bleu et nourrissants nos terres fertiles : un village inclusif célébrant le mode de vie atypique qu'est notre ruralité !

Le maire,
Alexandre D. Nickner





Comité politique familiale **CLERMONT**



Président

Alexandre D. Nickner,
Maire et responsable de la
question famille
Étudiant • Secteur : Village

Membres du Comité



Gabrielle Ten-Have,
Enseignante
Secteur : Rural



Cathy Gauthier,
Entrepreneure
Secteur : Rural



Marie-Ève Provencher,
Entrepreneure
Secteur : Route



Michel Desrivières,
Contremaître minier
Secteur : Village



Pierrette Dessureault,
Maître de poste • Représentante
des aînés • Secteur : Village

Merci !

Un merci spécial à
M. Robert Sills qui était un
membre initial du comité
famille de Clermont. Celui-ci
représentait le secteur riverain
ainsi que les aînés. Il a dû se
retirer durant le processus.



Clermont : une localité sauvage, grandiose et vitale

Jeune, farouche et hyperactive, la municipalité du Canton Clermont accueille près de 500 âmes possédant une addiction viscérale à leur territoire nordique. Enracinées à cette ruralité, c'est la sève de l'excentricité qui coule dans leurs veines. En 2016, la jeune « mamie » qu'est Clermont fêtait ses 80 ans d'histoire. Inutile de dire qu'elle ne les fait pas ! Toujours aussi accueillante, Clermont est un bon endroit pour partager une tarte aux pommes, demander du sucre aux voisins ou trouver de l'inspiration dans le Parc des muses.

Située à 19 km au nord de La Sarre, Clermont est un lieu prisé pour sa villégiature unique. La municipalité compte sur son territoire sept magnifiques lacs formés par l'eau pure d'un esker dont le calme et la beauté des lieux ont incités les gens à s'y établir en permanence.

Notre municipalité brille par son or bleu et son originalité ! La municipalité du Canton Clermont est SAUVAGE – GRANDIOSE – VITALE. C'est un endroit tranquille, propre et accueillant où il est agréable de vivre.

Une politique familiale, ça mange quoi en hiver?

Une Politique familiale municipale (PFM) exprime le désir et l'engagement du conseil municipal à « penser et agir » famille. Elle est le résultat d'un long processus de consultation, de planification et d'évaluation de divers acteurs gravitant autour de la municipalité qui, à son terme, devient un outil de référence et un instrument de promotion des valeurs de la famille dans un milieu de vie.

Cette démarche permet au conseil municipal de mettre les familles au cœur des prises de décisions. En plus des consultations du Plan de développement local de Clermont, le comité de la politique familiale a pu connaître, par différentes approches, l'opinion des citoyens sur une multitude de sujets qui les touchent et mieux cibler les initiatives souhaitées. Voici les différentes approches utilisées :

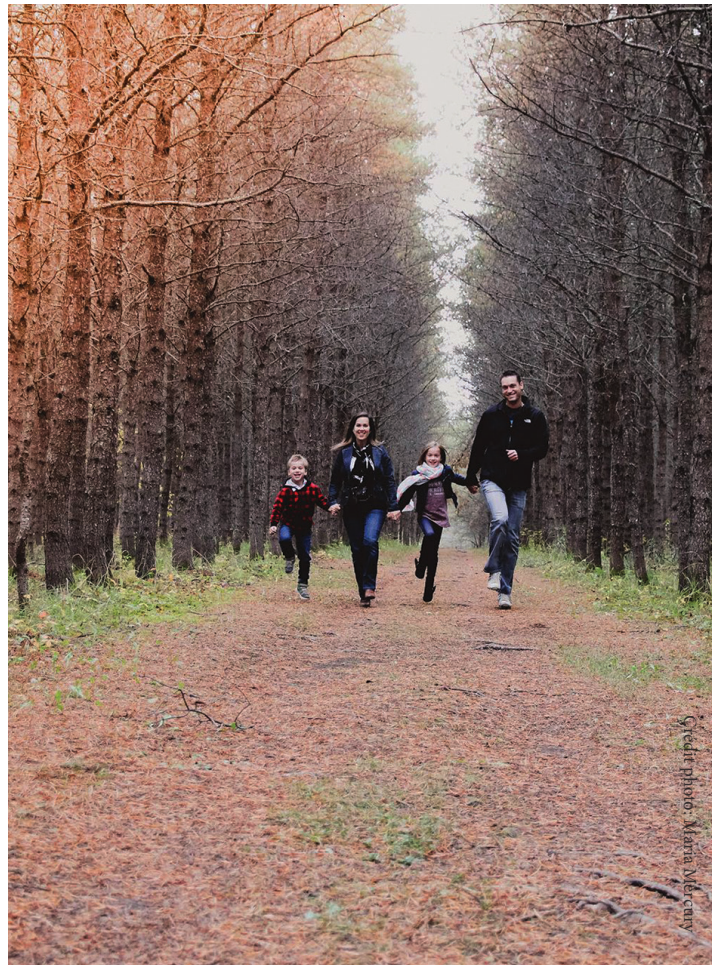
- une compilation d'entrevues téléphoniques réalisées par la MRC d'Abitibi-Ouest en 2016;

- des résumés d'entrevues faites auprès de quelques familles de Clermont par l'animatrice de milieu;
- une vaste consultation publique via Internet réalisée par le comité pour connaître l'opinion des citoyens sur une multitude de sujets qui les touchent.

La création du Comité Famille ainsi que l'élaboration de la politique familiale municipale (PFM) de la municipalité du Canton Clermont répondent à un engagement pris par cette dernière à travers son Plan de développement local 2016-2019, Orientation 4 – Vitalité fraternelle (Sentiment d'appartenance, famille, nouveaux arrivants, image et identité municipale), objectif 4.1: Favoriser le bien-être des familles dans la municipalité – action 4.1.1 Entreprendre et finaliser la démarche « Politique familiale municipale » et en assurer la mise à jour lorsqu'elle sera à terme.

Objectifs généraux de la politique

- Promouvoir le concept penser et agir familles et aînés au sein de la municipalité et lors de la prise de décision;
- Offrir un cadre de vie permettant l'épanouissement des familles et des aînés en tenant compte de leur réalité et de leurs aspirations;
- Favoriser la rétention des nouvelles familles et des familles déjà établies en développant leur sentiment d'appartenance à la communauté;
- Favoriser la concertation des interventions dans tous les dossiers ayant une incidence sur les familles;
- Adapter les services aux besoins des familles;
- Maintenir et consolider les services existants offerts aux familles.





Définition de la famille

La famille est le noyau de l'humanité et la cellule de base de notre communauté. Unies par des liens multiples et authentiques qui leur sont propres, les familles se déclinent en modèles variés et originaux. Ces liens nous poussent à se préoccuper les uns des autres, au-delà de toutes barrières physiques ou mentales. L'éducation, l'inclusion et le soutien

sont au cœur de nos préoccupations, de la petite enfance à l'âge d'or. Grands-parents, parents et enfants s'entraident pour évoluer et se développer dans le partage et le respect de chacun. Ainsi, les racines de nos fraternités boréales s'épanouissent et s'entremêlent, formant la communauté qu'est Clermont et ses enfants de demain.



Nos valeurs : un legs pour les générations futures

Les valeurs qui nous animent, guident les interventions familiales de la municipalité.
Ces dernières sont l'essence même de ce que nous sommes et de ce que nous voulons
transmettre aux générations futures soit :

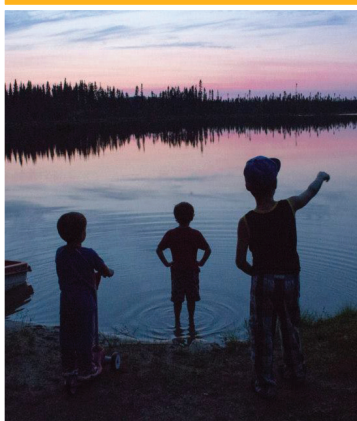
ÉQUITÉ



RESPECT



SENTIMENT
D'APPARTENANCE



SOLIDARITÉ

AMOUR



ENTRAIDE



AUTHENTICITÉ



FRATERNITÉ



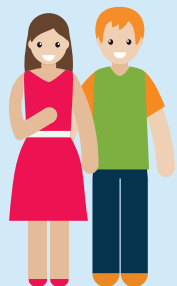
Portrait Socio-démographique CLERMONT

Population 2016

Notons l'accroissement de la population de 2011 à 2016. De plus, ce recensement ne prend pas en considération les nombreuses nouvelles constructions.

495

% d'hommes / femmes



	2011	2016
Hommes	55,7 %	52,5 %
Femmes	44,3 %	47,5 %



Population totale selon l'âge

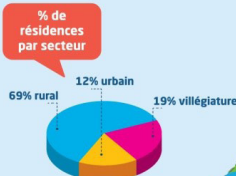
	2011	2016
0-4 ans	7,2 % (35)	7,1 % (35)
5-14 ans	14,4 % (70)	11,1 % (55)
15-19 ans	7,2 % (35)	6,1 % (30)
20-24 ans	6,2 % (30)	4 % (20)
25-44 ans	24,7 % (120)	25,3 % (125)
45-54 ans	17,5 % (85)	15,2 % (75)
55-64 ans	15,5 % (75)	18,2 % (90)
65-74 ans	5,1 % (25)	9 % (45)
75-84 ans	2,1 % (10)	3 % (15)
85 ans et +	--	1 % (5)
	485	495

Source : Statistique Canada, Profil du recensement, Recensement de 2016

CLERMONT

Quelques faits saillants...

Superficie : 158,3 Km²



Indice de vieillesse

L'indice de vieillesse est de **0,33** comparativement à celui de l'ensemble de la MRC qui est de **1,05**.

Âge médian

L'âge médian de la population de Clermont en 2011 est de **42,2** ans, ce qui est plus bas que l'ensemble de la MRC d'Abitibi-Ouest et du Québec qui sont de **45,5** ans.



Population 2011

485 Clermontains et Clermontaines

Population totale selon l'âge

	2001	2011
0-4 ans	5,3 % (30)	7,2 % (35)
5-14 ans	20,2 % (115)	14,4 % (70)
15-19 ans	8,8 % (50)	7,2 % (35)
20-24 ans	6,1 % (35)	6,2 % (30)
25-44 ans	29,8 % (170)	24,7 % (120)
45-54 ans	14,9 % (85)	17,5 % (85)
55-64 ans	9,6 % (55)	15,5 % (75)
65-74 ans	5,3 % (30)	5,2 % (25)
75-84 ans	-	2,1 % (10)
85 ans et +	-	-

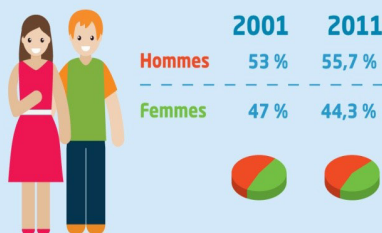
Source : Institut de la statistique du Québec

Évolution de la population

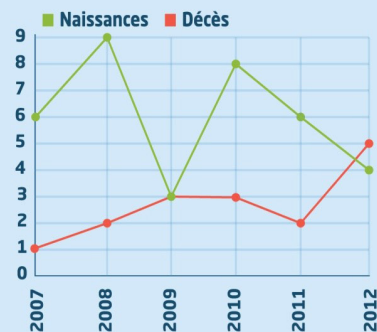
On peut observer une importante baisse de groupes d'âge 5-24 ans et 35-49 ans entre 2001 et 2011.

On observe également des augmentations ou maintiens du nombre de personnes dans presque tous les groupes âgés de 50 ans ou plus (sauf pour les 60-64 ans).

% d'hommes / femmes



Naissances / Décès



Source : Institut de la statistique du Québec, site Internet, 2013

Types de famille selon le nombre d'enfants de tous les âges

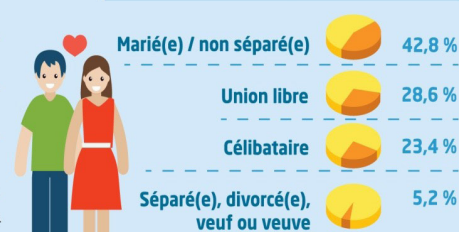
Types de familles	Sans enfants à la maison	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
Couples mariés	35,5 % (55)	9,7 % (15)	6,5 % (10)	3,2 % (5)
Couples en union libre	9,7 % (15)	9,7 % (15)	9,7 % (15)	6,5 % (10)
Monoparentales (mère)	-	-	3,2 % (5)	3,2 % (5)
Monoparentales (père)	-	-	-	-

Source : Statistique Canada, Recensement 2011

En 2011, on recensait **145** familles

55 personnes vivent dans des ménages hors famille de recensement, dont **35** vivent seules.

État matrimonial



Source : Statistique Canada, Recensement 2011

71,4 % vivent en couple, que ce soit sous la forme de couple marié ou en union libre.

Types de logements et coûts d'habitation

Il y a **208** logements privés dans la municipalité, **191** de ces logements privés sont occupés. Quelques autres logements de types non précisés sont également occupés.



La valeur moyenne des logements occupés par un ménage propriétaire est de **105 011 \$**. Pour l'ensemble de la MRC d'Abitibi-Ouest, la valeur moyenne est de **106 153 \$**.

Population active âgée de 15 ans et +

Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz	46,4 %
Commerce de détail	14,3 %
Finance et assurances	10,7 %
Services d'enseignement	10,7 %
Soins de santé et assistance sociale	10,7 %
Administrations publiques	7,1 %

Source : Statistique Canada, Recensement 2011, Enquête nationale auprès des ménages

Diplomation

48 % de la population âgée de 15 ans et plus ne détient aucun diplôme. Le nombre de « sans diplôme » diminue à **36 %** pour le groupe de personnes âgées entre 25 et 64 ans.

Services présents dans la municipalité

- Journal local
- Site Internet
- Page Facebook
- Bureau de poste
- École préscolaire et primaire
- Bibliothèque, gymnase, équipements sportifs (Entente avec CSDLA)
- CPE en milieu familial
- Terrain de jeux
- Sports libres
- Sentier de ski de fond



Il y a en moyenne 2,5 personnes par ménage privé à Clermont

Le taux d'emploi est de 41,8 %, tandis que le taux de chômage est de 10,1 %



Au moment de la publication de ce document, les données du Recensement de 2016 de Statistique Canada n'étaient pas toutes disponibles. Les tableaux ont donc été réalisés en partie avec les données du Recensement de 2011 et les données de 2016 qui étaient connues.

Axes d'intervention et actions prioritisées

Suite aux différentes réflexions, la politique familiale repose sur quatre (4) axes d'intervention soit :

Axe 1 | Vitalité fraternelle (familles, accueil et sentiment d'appartenance)

Axe 2 | Vitalité culturelle (culture, sports et loisirs)

Axe 3 | Vitalité rurale (urbanisme et environnement)

Axe 4 | Vitalité municipale



Axe 1 | Vitalité fraternelle familles, accueil et sentiment d'appartenance

Objectifs	Actions prioritisées
1.1 Favoriser le bien-être des familles par le maintien et le développement de services publics.	1.1.1 Veiller à faire tout ce qui est possible pour garder l'école primaire ouverte dans la municipalité, et ce, par divers partenariats et démarches d'implication dans le milieu (positionnement au niveau de la Commission scolaire du Lac-Abitibi).
	1.1.2 Évaluer la faisabilité d'implanter un service de garde dans la municipalité et si possible, mettre le projet à exécution.
	1.1.3 Faire ou recommander la mise en place de structures pour permettre le répit des proches aidants.
1.2 Développer le sentiment d'appartenance de la population envers Clermont.	1.2.1 Poursuivre et développer le programme d'ambassadeurs Clermontains afin d'outiller les citoyens qui le désirent à bien promouvoir la municipalité dans tous ses aspects. Le programme vise également à utiliser des visages variés pour identifier Clermont.
	1.2.2 Développer un ou des attraits touristiques structurants permettant de décupler la notoriété de la municipalité et la fierté de ses citoyens.
	1.2.3 Aménager un parc des naissances.
	1.2.4 Créer des concours de photos saisonniers selon des thèmes variés (familles, fort de neige, ruralité, paysages, etc.) pour accroître la visibilité de la municipalité, notamment sur les médias sociaux.
1.3 Encourager et supporter l'implication citoyenne.	1.3.1 Soutenir les organismes locaux (religieux et autres) dans leurs projets et initiatives selon les ressources humaines, financières et matérielles disponibles.
	1.3.2 Mettre en place un gala annuel de reconnaissance du bénévolat à Clermont.

1.4 Assurer un accueil chaleureux aux nouveaux arrivants.	1.4.1 Établir une stratégie d'accueil claire, positive et attractive pour favoriser l'intégration des nouveaux arrivants.
	1.4.2 Organiser une activité d'accueil spécifique annuelle afin de permettre aux nouveaux arrivants de connaître ou redécouvrir la municipalité.
	1.4.3 Créer une brigade des accueillants composés de citoyens et de leaders du milieu intéressés à accueillir les nouveaux arrivants et à favoriser leur enracinement dans la communauté.
	1.4.4 Créer et promouvoir un panier-cadeau d'accueil pour les nouveaux arrivants par la municipalité.
1.5 Assurer le maintien et le développement d'activités communautaires permettant le maillage entre les citoyens.	1.5.1 Repenser et développer les activités de cuisine collective pour les rendre plus régulières et accessibles.
	1.5.2 Identifier, développer et structurer une ou des zones communautaires destinées à cultiver des jardins communautaires.
	1.5.3 Valoriser le rôle des aînés en tant que personnes importantes au développement de la communauté par le biais de diverses activités
	(ex. transfert de compétences : couture, tricot, menuiserie, cuisine, soirées de contes, etc.).



Axe 2 | Vitalité culturelle

culture, sports et loisirs

Objectifs	Actions priorisées
2.1 Développer et promouvoir des initiatives culturelles dans la municipalité.	2.1.1 Maintenir le poste d'animatrice de milieu, embauchée conjointement avec une municipalité voisine, afin d'assurer la vitalité culturelle, sportive et de loisir dans la municipalité.
	2.1.2 Sonder la population afin de connaître ses besoins en matière de services et d'activités.
	2.1.3 Favoriser, initier et encourager le développement culturel par le biais des arts, en facilitant l'accès, aux jeunes et moins jeunes, à des activités et des projets collectifs.
	2.1.4 Développer le comptoir de prêt Biblio afin de le rendre accessible à la population.
	2.1.5 Développer de mini-infrastructures accessibles à tous et en tout temps (ex. croque-livres, coffre d'articles sportifs, etc.).
	2.1.6 Promouvoir auprès des citoyens la politique culturelle de la MRC d'Abitibi-Ouest et ses actions.

2.2 Développer des politiques phares pour le développement communautaire et le bien-être de la population.	2.2.1 Développer une politique de remboursement permettant aux Clermontains de compenser, en tout ou en partie, la différence de tarification payée (résident vs non résident) lors de l'utilisation d'infrastructures ou de services d'autres municipalités d'Abitibi-Ouest (ex. culturels, sportifs). Cette compensation serait offerte dans un cadre précis et seulement pour des services absents du territoire de Clermont.
	2.2.2 Développer une politique culturelle s'arrimant à la politique culturelle territoriale de l'Abitibi-Ouest et encourageant le développement de talents, d'artistes et de projets locaux.
	2.2.3 Développer une politique régissant les règles d'octroi de dons et commandites par la municipalité.
2.3 Favoriser le maintien et la création de nouvelles activités rassembleuses dans la communauté.	2.3.1 Encourager la collaboration entre les divers organismes et comités afin de faciliter le partenariat et la collaboration dans la réalisation de nouvelles initiatives, notamment jeunesse et familiale.
	2.3.2 Encourager l'apport de citoyens « experts » dans la programmation d'activités de la municipalité, autant au point de vue culturel (musique, peinture, etc.) que sportif (entraînement, danse, etc.).
	2.3.3 Maximiser l'utilisation des infrastructures de loisirs dans la municipalité afin de créer des activités et événements tout au long de l'année.
	2.3.4 Consolider et améliorer les activités et événements déjà en place.
	2.3.5 Encourager et faciliter la création de nouvelles activités et de nouveaux événements pouvant dynamiser la vie communautaire.
	2.3.6 Faire l'acquisition de nouveaux équipements afin de faciliter la réalisation d'activités et de nouvelles initiatives pour dynamiser la communauté (ex. scène mobile, estrades, éclairage de la scène, système de son, etc.).
	2.3.7 Créer et maintenir des activités pour les enfants de moins de 5 ans qui ont accès à une offre moins développée.
2.4 Développer des infrastructures sportives.	2.4.1 Créer une petite salle d'entraînement pour favoriser l'activité physique et les saines habitudes de vie.
	2.4.2 Mettre à niveau et développer le terrain de baseball.
	2.4.3 Évaluer la faisabilité de créer une piste cyclable et des sentiers de vélo de montagne dans le périmètre urbain de Clermont et des environs.
	2.4.4 Développer le réseau intermunicipal de sentiers récréatifs et multifonctionnels.
	2.4.5 Évaluer la faisabilité de créer une piste cyclable en bordure des chemins menant à La Sarre avec la collaboration du Ministère des Transports du Québec et des autres municipalités. (Route verte du Québec)

Axe 3 | Vitalité publique

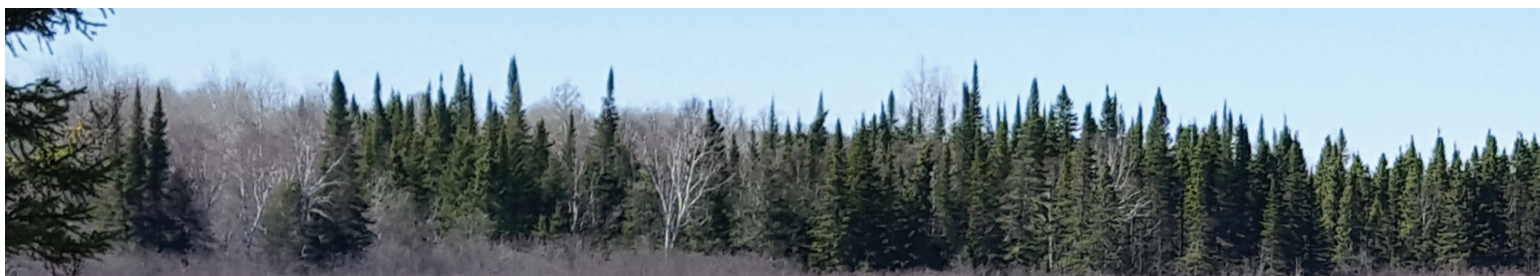
urbanisme et environnement

Objectifs	Actions prioritisées
3.1 Favoriser un virage vert et tourné sur la préservation d'un environnement sain.	3.1.1 Encourager et informer la population sur divers moyens et trucs pour conserver l'environnement (compostage, chronique environnementale dans le journal Le Hurlement, recyclage, etc.).
	3.1.2 Mettre en place une réglementation favorisant le compostage et le recyclage de toute sorte.
	3.1.3 Reconduire le programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables.
	3.1.4 Élaborer une politique de l'arbre.
3.2 Mettre en place des actions favorisant l'embellissement dans la municipalité et à certains autres endroits stratégiques.	3.2.1 Établir un plan directeur des parcs et des espaces verts.
	3.2.2 Embellissement des aires publiques de la municipalité par l'achat et la confection de mobiliers urbains et de divers éléments attractifs (ex. tables, cabanes d'oiseaux, bancs de parc, etc.).
	3.2.3 Définir par voie de vote populaire l'emblème floral de Clermont, l'officialiser par résolution et promouvoir par divers moyens l'emblème, ce qui permettra de développer le sentiment d'appartenance des citoyens et de les encourager à mettre en valeur leurs aménagements extérieurs.
	3.2.4 Maintenir et développer le concours « Floraison Clermont » à chaque saison estivale afin de valoriser le verdissement et l'embellissement des espaces privés et publics sur le territoire de la municipalité.
	3.2.5 Promouvoir la démarche Culturat auprès des citoyens de la municipalité.





3.3 Maintenir, améliorer et développer les infrastructures offertes aux familles et aux aînés.	3.3.1 Procéder à l'entretien, à l'amélioration et à la réfection des installations et des infrastructures municipales (ex. local jeunesse, terrain de baseball, terrain de volley-ball, etc.). 3.3.2 Agrandir et améliorer le Parc de Muses (autres modules de jeux, services de cantine, toilettes, etc.)
3.4 Améliorer l'accessibilité au logement et aux nouvelles constructions.	3.4.1 Mettre à jour et alléger la réglementation d'urbanisme afin de favoriser l'accès à l'habitation et de mettre en application les changements du nouveau schéma d'aménagement de la MRC d'Abitibi-Ouest.
	3.4.2 Encourager le développement de projets domiciliaires et de blocs appartements dans le périmètre urbain de la municipalité afin de dynamiser cette zone et d'aider au maintien des services.
	3.4.3 Utiliser les outils de communication de la municipalité pour faire connaître les différentes initiatives au logement.
	3.4.4 Promouvoir l'aménagement de maisons intergénérationnelles.
	3.4.5 Favoriser la mise en place de logements sociaux.



Axe 4 | Vitalité municipale

Objectifs	Actions priorisées
4.1 Assurer toutes les conditions favorables à la pleine réalisation de la Politique familiale.	4.1.1 Mettre en place un comité de suivi de la politique familiale municipale avec la collaboration du Comité Famille lors de sa création, faire le bilan des actions réalisées et faire la mise à jour de la PFM lorsqu'elle sera à terme ou plus tôt, au besoin.
	4.1.2 S'assurer de toujours avoir en place un conseiller municipal responsable de la question famille.
	4.1.3 Réaliser les actions priorisées dans le plan d'action de la politique familiale selon les ressources humaines, financières et matérielles disponibles.
4.2 Développer et améliorer la transmission des informations à la population.	4.2.1 Actualiser et améliorer les moyens de communication existants (ex. publiposte et site internet) afin de les rendre plus accueillant et d'en faire des outils de référence.
	4.2.2 Maintenir le journal local « Le Hurlement » et en faire la promotion.
	4.2.3 Sensibiliser les organismes locaux et les citoyens à diffuser régulièrement l'information sur leurs activités.
	4.2.4 Maintenir et développer la communauté « Canton Clermont » sur Facebook et adopter une politique d'utilisation de cette page.
4.3 Améliorer la sécurité des citoyens.	4.3.1 Sensibiliser et inciter les gens à réduire leur vitesse de circulation dans le périmètre urbain, notamment à proximité de l'école et durant les heures d'achalandage.
	4.3.2 Faire connaître l'agent-parrain de la Sûreté du Québec par divers moyens (ex. présence lors d'activités, chroniques dans le journal, etc.).
	4.3.3 Inviter les cadets à participer aux divers événements de Clermont.
	4.3.4 Informer au préalable des événements importants de Clermont à la Sûreté du Québec (et autres intervenants) afin d'assurer rapidement et efficacement la sécurité des citoyens lorsque la situation le demande.
	4.3.5 Faire connaître à la population le plan municipal de sécurité civile de Clermont.
	4.3.6 Encourager les familles clermontaines à adopter un plan familial d'urgence.



Mise en œuvre et mécanismes de suivis

La politique familiale municipale confirme le désir de la municipalité du Canton Clermont de prendre part à l'amélioration de la qualité de vie des familles et des aînés en associant ses efforts à ceux de ses partenaires issus du milieu. L'incidence de la politique familiale sur la qualité de vie des familles et des aînés se fera sentir tout au long de sa mise en œuvre.

Afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi de la présente politique, la municipalité du Canton Clermont s'engage à :

- Créer un comité de suivi du plan d'action découlant de la politique familiale municipale. Il sera composé de partenaires du milieu interpellés par cette politique et des membres initiaux du comité qui ont contribué à la créer;
- S'assurer de la révision triennale du plan d'action à son échéance. De plus, des outils d'évaluation seront élaborés afin de suivre l'évolution des projets favorisant l'atteinte des objectifs;
- S'assurer que le personnel en place soit partie prenante des actions prioritaires;
- Mobiliser les acteurs du milieu afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés.

Une vision en continuité

Merci à chaque citoyen et citoyenne qui ont mis la main à la pâte pour bâtir cette politique à l'image de Clermont et de ses familles. Vos suggestions et vos choix ont été essentiels à la réussite de cette démarche. Nous sommes à l'aube d'une ère de transformation : cette vision nous appartient et il ne tient qu'à nous de faire, de ces mots, une réalité.

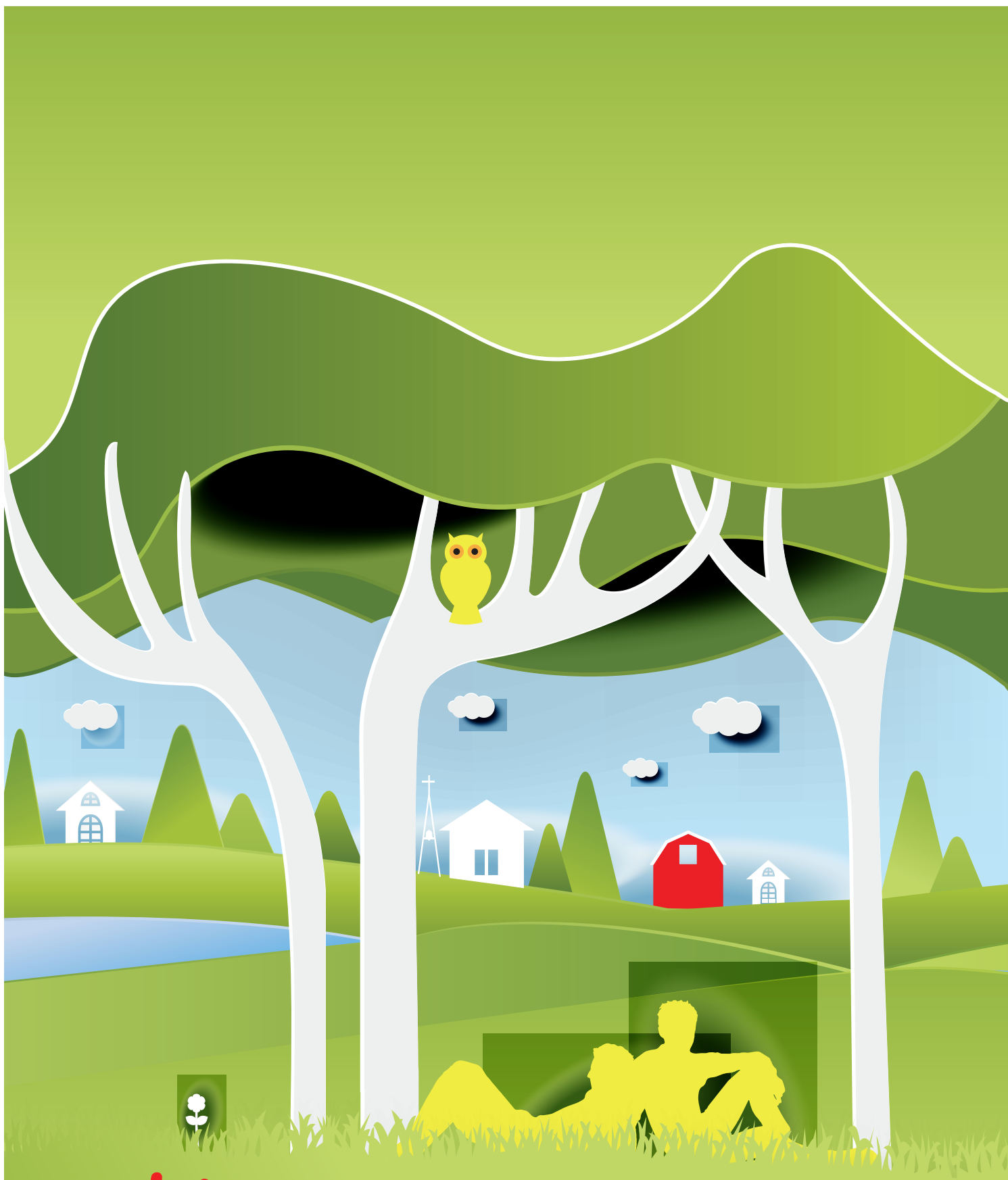
« Bâtissons Clermont, ensemble, telle une forteresse de chaleur humaine, de forêts boréales, d'eskers ruisselants d'or bleu et nourrissants nos terres fertiles : un village inclusif célébrant le mode de vie atypique qu'est notre ruralité ! »

Alexandre D. Nickner,
maire de Clermont



Comité politique
familiale **CLERMONT**





Municipalité
du Canton **CLERMONT**
Sauvage - Grandiose - Vitale